

Nans les Pins, le 25 septembre 2025

SAS PRL LE CERDAN
270 Chemin de Courrens
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Objet :

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande concernant le refus du permis d'aménager de votre projet à Six Fours Les Plages, les remarques relatives au système d'assainissement non collectif requièrent le report des éléments graphiques représentant le matériel d'assainissement de l'étude assainissement sur le plan de masse du permis.

Le SPANC m'a également confirmé concernant la piscine que des mesures techniques vous seront demandées en fonction de la distance est du type de piscine (coque ou en dur) au moment du contrôle des travaux.

De plus il semble que l'avis du SPANC n'a pas été joint au dossier.

L'ensemble des autres prescriptions qui ne sont pas en gras dans l'Avis de la Métropole sont données à titre indicatif et ne font pas l'objet du refus ; cette information m'a été confirmée par Mme Aurélie MEYER de la Métropole.

Restant votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Veillez agréer, Monsieur l'expression de toute ma considération.

Olivier AZZOPARDI
Tel 06-09-11-04-53

